

L'an deux mille vingt-deux,

Le jeudi vingt et un juillet à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.



Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13/07/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOJIN, Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, David JARRY, Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Julien BONNET, Alexandre RAMBAUD, Benoit GOUBAND, Benoit LOISEAU.

Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N° 2022-047 VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Le conseil municipal vote comme suit le montant des subventions pour l'année 2022 :

<i>Association</i>	<i>Montant 2022</i>
Groupement de défense contre les ennemis des cultures	750.00 €
Aide à domicile en milieu rural	2 250.00€
Association du Foyer Rural	1 000.00€
Tennis Club	1 000.00€
SCAL MC	1 000.00€
Espoir gymnique	1 000.00€
Les copains de Paul et Thibault	150.00€
O.N.G. « solidarité et fraternité Franco Malgache-UNC »	150.00€
Amicale De Gâtine	150.00€
L'outil En Main	50€ par enfant

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, publié ce jour.

LARGEASSE, le 25 juillet 2022
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

